

Pour l'entretien & l'exécution des travaux.

L'intérêt de la Ville est de rendre ce bâtiment dont nous n'avons plus d'utilité. On aura à s'y frotter. Pour avoir permis à 22.000 fr.

Le Conseil.

Alors celle venue et dit que celle venue sera encasée d'après VIII art 8 du budget.

Adopté.

Demands tribunes au Stade de Football. Enq entreprises au cours des propositions. & entreprises

Neau est la moins disante, et le projet ayant été jugé le plus intéressant par le jury. La commission des travaux et celle des finances proposent au Conseil d'autoriser M. le Maire à passer un marché avec l'entreprise pour la somme de 2.996.835 fr. Le Conseil.

Sur la délibération du 27 Novembre 1954.

M. le Maire informe du fait de concours.

M. le Maire propose de l'entreprise Neau décide.

1) M. le Maire est autorisé à signer avec l'entreprise Neau un marché pour l'exécution d'une tribune conforme aux plans et devis acceptés par le jury de concours.

2) L'entreprise Neau fournira elle-même pour le matériel et les fournitures de :

ppm 61-7-11  
55040

16 MAI 1955

2.296.865fr.

3) La depense sera imputee sur le credit inscrit au Chap. XXII art. 1 du budget

Adopte a l'unanimité

5) Collette des ordures menageres. Trois entreprises ont participe au concours dont le jury s'est reunie a de nombreuses reprises.

Approuve le 18/5/55

L'entreprise Gaudin Jorineau 10.540.867 en deca de la libie

55041

L'entreprise Desprez. Melunacou. 15.500.000fr.

L'entreprise Royer de 14.623.932fr a 15.358.210fr surpasse le materiel employe.

Les quechois ont ete poses aux deux moins deants de facon a les mettre sur un pied d'egalite.

L'entreprise Gaudin Jorineau a maintenu son prix. L'entreprise Royer en equiptent des charis Citroen a propos 11.400.000fr.

La dure du contrat etant de 11 ans, le jury a estime qu'il est domi la depense (80.000fr pendant 11 ans) la ville aurait en fait a traiter avec la moins drante. c'est pourquoi la commission des depense et celle des finances proposent de traiter avec l'entreprise Gaudin Jorineau. Deliberation: M. Castelan, Adjoint au Maire, President de la Com. Municipal le 26 Juin 1955 et rend compte du deroulement du concours.